

QUEBEC: JEUDI, 7 OCTOBRE, 1841.

NOUVELLES D'EUROPE

L'Unicorn est arrivé cette nuit avec la malle d'Angleterre apportée par l'Acadia, parti de Liverpool le 19 septembre. Parmi ses passagers était le capitaine BOXER, de la frégate la Pique, qui repart, dit-on, ce soir pour Kingston.

Les affaires politiques étaient dans une espèce de calme en Angleterre. La composition du nouveau ministère est telle que l'avaient annoncé les avis précédents. Les deux chambres du parlement se réunirent le 6, mais il ne fut rien fait d'important, parce que les nouveaux ministres s'étaient soumis à la réélection en acceptant des emplois. Tous ceux d'entre eux qui s'étaient présentés aux électeurs ont été réélus sans opposition.

Ce n'est pas sir HOWARD DOUGLAS, mais sir CHARLES BAGOT, plus connu comme diplomate que comme administrateur, qui est nommé gouverneur-général du Canada.

Un des premiers actes du ministère conservateur a été, d'un côté, d'entamer une correspondance amicale avec le gouvernement français, pour assurer non-seulement une bonne intelligence entre les deux pays, mais le maintien de la paix générale.

Dependant on continuait en Angleterre les armements maritimes et l'envoi de détachements de troupes aux Indes Occidentales et à la Méditerranée, et les journaux français annonçaient le prochain départ d'une escadre française pour les côtes d'Amérique.

La reine avait été légèrement indisposée, ainsi que la princesse royale; mais l'une et l'autre étaient mieux.

NOUVELLES DE LA CHINE ET DE L'INDE.—(Extrait du Malta-Chronicle du 27 août.—Voici ce que nous trouvons dans le Bombay-Gazette Overland-Despatch du 19 juillet :

« Les journaux de Calcutta du 9 courant, que nous venons de recevoir, publient les nouvelles suivantes de la Chine: Keshen a, dit-on, été décapité (beheaded) le 3 mai. On assure qu'un lieutenant d'un des vaisseaux de S. M., à Canton, est tombé entre les mains des Chinois, qui lui ont immédiatement coupé la tête. Sir Henning-Seahouse avait publié une circulaire par laquelle il annonçait qu'il était prêt à se rendre à la demande des négociants relativement à l'ouverture d'une communication avec les Chinois. Le cadavre de M. Field, l'un des officiers pris par les Chinois, avait été trouvé dans la baie Cassilha.

Le Sir Herbert Compton nous a apporté des nouvelles de Macao jusqu'au 19 mai dernier. Les autorités chinoises manifestaient des velléités très belliqueuses; ce qui a empêché le capitaine Elliot d'envoyer l'escadre dans le Nord, ainsi qu'il en avait le dessein. Par suite de la situation incertaine des affaires à Canton et de l'esprit d'hostilité qui régnait parmi les mandarins, le capitaine Elliot était déterminé à se rendre dans cette ville, où il était arrivé dans la matinée du 18 mai. La plus grande partie des troupes anglaises qui se trouvaient à Hong-Kong devait le suivre sans délai, et à moins que les Chinois ne changent de ton, on s'attendait que la ville serait attaquée. Il n'y aurait, en conséquence, rien d'étonnant à ce que nous apprissions bientôt que Canton a été brûlé ou occupée par les troupes de S. M.—Les affaires du Panjab se sont terminées à l'amiable. Le sultan a accédé à toutes les propositions que le gouvernement de l'Inde lui a faites.

—Le cabinet de sir Robert Peel, tel qu'il est constitué, se compose de 2 ducs, 4 comtes, 2 barons et 5 membres de la chambre des communes, dont l'un est l'héritier présomptif d'un comte et porte un titre. Cela fait 9 contre 4. On peut donc appeler le nouveau cabinet le cabinet des lords.

(Dublin Evening Post.)

ARRIVÉE DU 17e LÉGER A PARIS.—ATTENTAT CONTRE LA VIE DES DUCS D'ORLÉANS, DE NEMOURS ET D'AUMALE.

Aujourd'hui (13), vers midi, le 17e léger, arrivé dans la matinée de Corbeil, a fait son entrée dans Paris par la barrière du Trône, où il était attendu longtemps à l'avance par un nombreux état-major et des militaires de tout grade des divers corps de la garnison.

A la tête du régiment s'avancait son colonel, M. le duc d'Aumale, à ses côtés ses frères les ducs d'Orléans et de Nemours, accompagnés des généraux Pajol, Schneider et Darricq, et de leurs aides-de-camp et officiers d'ordonnance. Des gardes municipaux et des cuirassiers maintenaient l'ordre pour faciliter le passage du 17e, qui, après s'être formé par bataillons et par pelotons, a descendu le faubourg Saint-Antoine.

A la hauteur de la rue Traversière, et vis-à-vis de la maison no. 113, une détonation d'arme à feu s'est fait entendre, et a suspendu pendant quelques minutes la marche du cortège. On s'est emparé aussitôt d'un individu, âgé d'une trentaine d'années, couvert d'une blouse, paraissant appartenir à la classe ouvrière, et que plusieurs personnes avaient vu tirer un coup de pistolet sur le groupe composé des princes d'Orléans et de leur suite.

La balle n'avait blessé personne, mais elle avait atteint le cheval monté par le lieutenant-colonel du 17e, et une parcelle de la charge avait également atteint le cheval d'un officier d'ordonnance de M. le duc d'Aumale.

Après cet incident, qui a produit une vive sensation sur la foule des curieux, le 17e léger, et son colonel, ont continué leur trajet, en passant par les boulevards, depuis la Bastille jusqu'à la rue de la Paix, et, suivant ensuite la place Vendôme, la rue Castiglione et la rue de Rivoli, ils sont arrivés vers deux heures et demie dans la cour des Tuileries, où Louis-Philippe les a passés en revue.

La revue terminée, le duc d'Aumale a présenté l'état-major de son régiment à son père, et après cette présentation, le maréchal Soult, ministre de la guerre, a appelé plusieurs officiers, sous-officiers et soldats du 17e, auxquels ont été remises des décorations de la Légion-d'Honneur.

Après quatre heures, le régiment s'est mis en route pour Neuilly, où un banquet a été préparé dans l'intérieur du parc.

—Sur plusieurs points du passage du cortège, on a proféré les cris de: «A bas Guizot! à bas le ministère de l'étranger! à bas les bastilles!»

(Gazette de France.)

Voici les détails circonstanciés que nous avons pu nous procurer sur le lieu et à l'instant même où la tentative d'assassinat a été commise sur M. le duc d'Aumale: L'assassin se nomme Jean-Nicolas Pappart; il est âgé de 27 ans, est né à Larouilly, département

des Vosges, et exerce la profession de scieur de long. Il demeure rue de Popincourt, 58, avec une femme dont il a un enfant de trois mois. Il est d'une taille moyenne, à la teinte pâle, la barbe et les cheveux blond-clair, les yeux petits et enfoncés et la figure marquée de la petite vérole.

« Il était vêtu d'une blouse et de deux pantalons. Sa blouse cachait deux pistolets d'argent, et peu d'instants avant l'arrivée du cortège, il questionnait ses voisins, et demandait qu'on lui indiquât le duc d'Aumale, voulant, disait-il, lui parler pour le bonheur de la France.

« Au moment où, ayant tiré l'un de ses pistolets de dessous sa blouse, il ajustait le prince, son bras a été détourné par M. Riandé, marbrier, qui se trouvait près de lui. M. Barthe, ébéniste, et Riquier, commissaire, se sont jetés sur lui, et aidés d'un maréchal-des-logis de la garde municipale, de deux brigadiers et d'un sergent de ville, ils s'en sont emparés et l'ont remis entre les mains des lieutenants de la garde municipale Soulier et Pellissier, qui l'ont conduit au corps-de-garde de la place de la Bastille.

« Un premier interrogatoire de l'assassin a été fait par un commissaire de police, assisté de l'officier de paix Cartaut. Pappart a avoué qu'il avait voulu tuer le duc d'Aumale, et qu'il recommencerait encore! Peu d'instants après, M. le procureur du roi Desnoyers est arrivé, et a procédé à un nouvel interrogatoire et à un commencement d'instruction.

« Pappart a été ensuite placé dans un fiacre, accompagné de deux gardes municipaux et d'agents de police, conduit dans son domicile pour assister à une perquisition, puis écroué à la Conciergerie.

« Il paraît certain, d'après les renseignements déjà recueillis, que l'assassin fait partie d'une association de communistes. (Moniteur Parisien.)

—Nous devons ajouter à ces détails des faits qui nous sont transmis ce soir par des personnes qui habitent le quartier Popincourt:

« Nicolas Pappart, scieur de long, demeurait dans la rue Popincourt, chez un boulangier.

C'est un ancien soldat du 17e léger. Etant au régiment, il avait enfoncé sa baïonnette dans la cuisse de son capitaine, et fut condamné à mort par un conseil de guerre. Il parait cependant que l'on trouva, dans les circonstances où dans la conduite antérieure de Pappart, des motifs suffisants pour demander sa grâce, et il l'obtint.

Mais il avait conservé contre ce capitaine, qui est aujourd'hui arrivé à un grade plus élevé, un sentiment de haine qu'il manifestait à tout propos. Des ouvriers qui ont travaillé avec lui dans les mêmes ateliers pourront déposer qu'ils lui ont souvent entendu dire: «Si X... revient à Paris, je lui fais une balle dans le ventre.»

Nicolas aurait donc été mu aujourd'hui par une vengeance particulière, et la balle qu'il a tirée n'était à l'adresse d'aucun des princes, mais bien à celle d'un des officiers qui étaient à leur suite.

Voilà les faits qu'on nous communique, et s'ils étaient exacts, peut-être le ministère se serait-il trop pressé de convoquer la cour des pairs pour un crime qui est du ressort des cours d'assises. Nous souhaitons, pour notre part, que cette dernière version soit plus exacte que les autres. Ce serait toujours un crime abominable, mais du moins il aurait à tous les yeux le caractère d'une vengeance isolée, et le pouvoir n'y puiserait pas l'occasion d'attacher à la solidarité d'un assassinat une portion, si minime qu'elle soit, de la population. (National.)

—Nous voulions raconter une fête; mais notre plume s'arrête. C'est un nouveau crime, inspiré par la rage des factions, qu'il nous faut raconter à nos lecteurs.

Les cinq mille convives s'étaient réunis dans le grand parc, fantassins, cavaliers, artillerie, garde municipale, invalides, députations des régiments venus d'Afrique et de ceux qui n'ont encore servi la France que sous son beau ciel.

Il y avait 5,300 couverts. On a calculé que les tables couvraient un espace de 2,500 mètres, beaucoup plus d'une demi-lieue. Le menu du banquet se composait de 1,559 plats, 500 poulets, 300 dindons, 200 pâtés, 250 jambons, 218 longues de veau, 220 longues de bœuf, 63 gâteaux de Compiegne, 60 pièces de dessert montées, 5,500 bouteilles de vin rouge, 3,000 bouteilles de vin de Champagne, etc., etc.

Le maréchal étant parvenu à obtenir le silence, a crié d'une voix éclatante:

L'armée française au roi!

Alors le roi se lève, et d'une voix ferme et sonore, il prononce le discours suivant, au milieu d'un profond silence:

« Mon cher maréchal, je ne puis mieux répondre au toast que vous venez de porter pour moi, au nom de l'armée dont vous êtes un si digne interprète, qu'en vous portant à mon tour celui de notre brave armée. Toujours heureux et fier, mes chers camarades, de me rappeler que dans mes jeunes années j'ai combattu dans vos rangs et pour la défense de la patrie, il m'est bien doux de me voir remplacé sous nos glorieux drapeaux par des fils qui ont déjà réussi, en tant de lieux, à conquérir votre estime, votre confiance, et aussi cette affection que je jouis si vivement d'avoir toujours obtenue de vous. J'ai voulu réunir autour de moi tous les corps de l'armée qui se trouvaient en ce moment à ma portée, afin de vous associer tous également au témoignage de satisfaction dont mon quatrième fils, le duc d'Aumale, vient d'être entouré en traversant la France, à la tête du brave régiment qu'il a eu l'honneur de commander en Algérie, sur cette terre où, depuis onze ans, nos troupes rivalisent de valeur, et où tous ont conquis tant de titres à la reconnaissance de la patrie et à la mienne. J'ai voulu, par cette réunion, que ces témoignages s'étendissent indistinctement à ceux qui nous donnent en France tant de preuves de leur inébranlable dévouement à nos institutions, aussi bien qu'à ceux qui soutiennent si honorablement en Afrique la lutte dans laquelle nous sommes engagés. J'ai la confiance que leur persévérance affermira définitivement notre établissement en Algérie, qui est maintenant un de nos grands intérêts nationaux, et que nous pourrions bientôt y répandre les bienfaits de la civilisation, garantir la sécurité de ses habitants, et ouvrir pour tous de nouvelles sources de prospérité.

« Ainsi, mes chers camarades, c'est comme roi et comme chef de l'armée que je porte à tous les régiments, à tous les corps de terre et de mer, qui composent, en France, en Afrique, et par delà les mers, ce toast de reconnaissance et de satisfaction. (Journal des Débats.)

Une ordonnance du roi renvoie devant la cour des pairs le jugement de l'attentat commis aujourd'hui.

Depuis les scènes dramatiques de Fieschi et les poses stoïques d'Alibaud, on a vu les régicides érigés en héros ou en martyrs par les gens qui croient que tuer les princes est toujours bon à quelque chose. On a abusé de la juridiction de la cour des

pairs, malgré sa lassitude, malgré les réclamations du public qui revendique pour le jury le jugement de ces grands coupables pour qui un tribunal, quel qu'il soit, ne saurait avoir d'indulgence, et qui n'ont pu en trouver dans la magnanimité royale. Qu'est-il arrivé? Au lieu de décourager les assassins par un jugement flétrissant, on les a traités en scélérats de haute volée, on les a mis sur un piédestal, on leur a donné ce qu'ils cherchent, une justice qu'ils regardent comme exceptionnelle et, par conséquent, comme impuissante à les punir. Ils essent reculé peut-être devant la justice du pays, ils vont au devant d'un procès en cour des pairs. Le ministère du 29 octobre tombe dans la même erreur que ses prédécesseurs. C'est de l'entêtement, et ici un entêtement doublement mal placé. (Le Temps.)

—Ce matin (14 septembre) à neuf heures, plusieurs caissons chargés de munitions de guerre et escortés militairement ont été expédiés du fort de Vincennes pour approvisionner les troupes de la garnison de Paris.

Déjà la Conciergerie est remplie de prisonniers, et pendant toute la journée on va passer dans le quartier Saint-Denis des détachements successifs de gardes municipaux et de troupes de ligne, conduisant à la Préfecture des jeunes gens qui avaient été arrêtés à la suite des troubles d'hier soir.

TROUBLES DE CLERMONT-FERRAND.—Voici sur les troubles de Clermont-Ferrand, et du pays environnant des détails que nous fournit une correspondance particulière:

« Les insurgés, après avoir brisé les barrières, dévasté et démoli les bâtiments de l'école, brûlé les registres, etc., se sont emparés de toutes les cloches, à l'exception de celle de la cathédrale, et ont sonné le tocsin. Deux maisons ont été pillées et saccagées, celle du maire et celle qu'habitait le colonel du 10e. M. Léon de Chazelles, l'un des conseillers municipaux, signalé comme partisan du recensement, a été à la tête de deux cailloux, l'un à la tête, l'autre à la poitrine. Le maire n'a dû son salut qu'à l'éloignement d'un citoyen; il avait été renversé, foulé aux pieds et courait risque de la vie sans cette courageuse intervention.

Dans la nuit du 12 les habitants de Riom ont désarmé un poste de seize hommes, brisé les barrières, et, maîtres du faubourg, l'ont barricadé. On craignait qu'ils n'enfonçassent les portes de la maison centrale et ne missent en liberté 800 détenus environ qu'elle renfermait. Entre Riom et Clermont, au point nommé la Maison-Rouge, la route est interceptée par un détachement d'insurgés. Hier la garde nationale s'est organisée. Les insurgés ont apporté des campagnes leurs faux, leurs pioches et jusqu'à des sacs de charbon. La boutique d'un armurier a été pillée, ainsi que celle d'un marchand de farine. La troupe est séparée de la poudrière, et ne peut tenir que deux jours si elle n'est pas secourue.

Ce matin nous avons vu passer deux escadrons de dragons, nous ignorons comment ils auront fait pour atteindre Clermont sans coup férir. L'autorité ne peut faire venir des troupes que de Saint-Etienne ou de Lyon, qui sont assez éloignées. Est-il bien prudent de dégarer ces deux villes? Les habitants du pays disent que les Auvergnats sont lents à se fâcher, mais qu'ils ne se calment pas aisément; ils n'aiment pas les droits réunis, les octrois et les collecteurs. On cite plusieurs localités qui ne sont pas exorcées depuis 1830.

Laute de dire qu'il y a eu des morts et des blessés des deux côtés; l'artillerie la plus rapprochée est à Bourges. Tous les magasins sont fermés, et pas un revolver n'est resté intact. Montferrand, gros bourg à un quart de lieue de Clermont, est occupé par les insurgés; ils commandent la route d'Issoire. Les brigades de gendarmerie se concentrent vers Clermont. Des châteaux ont été brûlés à Riom. On s'est battu sur la place de la Cathédrale.

—On lit dans le Républicain de Lyon du 12 les nouvelles suivantes de Clermont, en date du 10:

« Le recensement a commencé le 9 au milieu des cris et des huées du peuple. Dans l'après-midi, on commença à jeter des pierres; ce qui força de suspendre l'opération. On fit débattre la troupe sur le glacis de la Poterne, et on procéda aux sommations d'usage; mais la foule, au lieu de se retirer, lança encore des pierres.

Dans ce moment, les dragons débâchèrent sur la place, et en défilant, quoiqu'ils reçussent encore des pierres, ils remirent le sabre dans le fourreau. Les cris de vivent les dragons! éclatèrent alors de toutes parts; on vit des officiers donner la main à plusieurs personnes en signe d'amitié. Il n'en fut pas de même du 16e léger.

—On lit dans le Zouave du 5, relativement à la destination des forces navales qui sont dans ce port:

« Nous tenons de source certaine que la division composée de six vaisseaux, sous les ordres de M. le contre-amiral Casy, ne fera qu'un court séjour dans le port de Brest.

Les discussions qui se sont élevées entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre, au sujet du procès fait au colonel Macleod, et de la délimitation des frontières du Maine, sont loin d'être apaisées.

L'Angleterre dirige plusieurs vaisseaux vers l'Amérique, afin d'en imposer, par le déploiement de ses forces, à son éternelle rivale. Dans la prévision d'un conflit, le gouvernement français a jugé prudent d'envoyer aussi dans les mêmes parages une division forte de six vaisseaux, qui, après avoir fait les réparations nécessaires dans le port de Brest, fera voile pour les Etats-Unis, avec la mission de protéger les intérêts de nos nationaux, et de montrer le pavillon français dans ces contrées.

LES RECOLTES EN EUROPE.—Nous lisons dans la Gazette de Guernesey du 4 septembre:

« Le temps magnifique que nous avons depuis dix ou douze jours pour la rentrée de la récolte, qu'on peut considérer comme terminée en cette île, s'est fait sentir dans les autres pays de l'Europe; car les avis qu'on reçoit d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, de Prusse, d'Allemagne, de Danzig et d'autres pays du Nord, s'accordent tous à dire, qu'après les grandes pluies, le temps s'est mis au beau au commencement de la semaine dernière. Aussi une baisse a eu lieu sur presque tous les marchés aux grains. On écrit de Londres, mercredi, que les affaires ont été nulles ce jour-là.

—M. de Flahaut a prêté hier serment en qualité d'ambassadeur à Vienne.

—M. le baron de Barante, ambassadeur de France en Russie, est arrivé à Paris.

—M. Teste, ministre des travaux publics, s'est rendu dernièrement à Genève. Il a, dit-on, le projet de se concerter avec les gouvernements des cantons suisses riverains du lac Léman au sujet d'une importante correction à faire subir au cours du Rhône, moins encore dans l'intérêt de la navigation de ce fleuve que pour mettre à l'avenir la ville de Lyon à l'abri de inondations auxquelles elle est exposée. Il a dû terminer sa tournée par Aix en Savoie, et s'embarquer sur les bords du lac du Bourget, pour aller de là descendre le Rhône jusqu'à Lyon, où le congrès scientifique devait être encore réuni à l'époque de son arrivée.

(Journaux suisses.)

—La reine Christine ne touche plus la somme de 12 millions de réaux qui lui avait été accordée à titre de régence. L'Espagne lui fait seulement, et à titre provisoire, ainsi que le porte un décret de don Baldomero Espartero, daté du 1er septembre, un revenu de 3,011,764 réaux (environ 300,000 fr.), en qualité de reine douairière.

Le bruit généralement accrédité est que ces troupes n'ont été internées dans Voiron que par mesure de représailles, et pour que force pût rester à la loi dans le cas où la résistance des habitants viendrait à se renouveler. (G. du Dauphiné.)

—On nous écrit d'Avonnes-les-Aubert (près Cambrai), le 2 septembre:

« Hier une émeute formidable grondait dans cette commune. L'arrivée du contrôleur chargé d'opérer le recensement en était cause. Plus de mille personnes, armées de fourches, de couteaux et autres instruments meurtriers, se disposaient à agir contre les recenseurs, qui, privés d'appui, se retirèrent prudemment sans remplir leur mandat.

(ECHO DE LA FRONTIÈRE.)

NANTES, 10 septembre.—On lit dans l'Hermine:

« Hier, sur les cinq heures du soir, pendant que le recensement s'effectuait le plus silencieusement possible à la Fourmillière, commune de Chantenay, les femmes de ce village s'armèrent, en proférant des menaces. Un détachement de soldats et de gendarmes se transporta aussitôt sur les lieux, et n'aurait pu par sa présence cette petite émeute. Une femme, nommée Lauranceau, qui avait dégainé en présence du recenseur, le sabre rouillé de son mari, fut arrêtée et emmenée par la force armée.

Le représentant du fisco ne se présente dans les maisons qu'avec beaucoup de timidité; aussi se contentent-elles de demander avec politesse: Combien avez-vous de portes et fenêtres? Il ne se donne pas même la peine de visiter les pièces qu'il n'a pas vues; il se retire promptement, satisfait de la réponse qu'en lui fait. Un piquet du 72e et de gendarmerie stationne et circule aujourd'hui dans le village de la Fourmillière.

—TENTATIVE D'ASSERVISSEMENT DES EVEQUES.

Une question importante se trouve soulevée par la circulaire de M. Martin du Nord à tous les évêques de France.

On prétend astreindre les archevêques et évêques de France à demander au ministre des cultes la permission de voyager, afin d'empêcher qu'ils ne se réunissent pour conférer sur les intérêts de la religion et sur les affaires de l'église de France.

Cette prétention est une triste révélation pour ceux qui auraient pu prendre à la lettre les cajoleries et les actes de déférence dont quelques membres de l'épiscopat ont été l'objet de la part du gouvernement de la révolution.

Quoi donc! les évêques ne pourront s'absenter pour aller respirer l'air natal pendant quelques jours, pour aller prendre les eaux et pour se visiter mutuellement, sans en demander la permission à M. Martin du Nord ou à M. Isambert, si le mouvement parlementaire le conduit au ministère des cultes.

Les voilà asservis sous ce rapport aux préfets et aux commis de l'administration civile! Ils ne jouissent pas même des droits des citoyens, qui n'ont besoin que d'un passeport pour voyager. La chaîne du gouvernement pèse sur eux, et la main qui en tient les anneaux ne rend pas cette chaîne plus légère.

Ce qui rend cette prétention plus singulière, c'est qu'on la fonde sur les articles organiques du concordat, articles qui n'ont point été souscrits, et contre lesquels l'autorité papale n'a jamais cessé de protester.

On sait que ces articles ont paru après le Concordat, et qu'ils ont été ajoutés par Bonaparte sans que le Pape en ait eu connaissance.

On peut dire que ces articles organiques, loin d'être les libertés de l'église gallicane, en sont les servitudes, puisqu'il ne s'agit pas d'affranchir les évêques mais de les asservir au pouvoir temporel.

Le clergé ne reprendra une influence salutaire dans ce pays que lorsque, indépendant de la politique, il sera libre dans la sphère de ses devoirs. Ce n'est pas du pouvoir qu'il lui faut, mais la liberté d'assembler, d'enseigner et de remplir enfin la mission toute divine qui lui est confiée. (Gazette de France.)

—Voici ce qu'on lit dans le Zouave du 5, relativement à la destination des forces navales qui sont dans ce port:

« Nous tenons de source certaine que la division composée de six vaisseaux, sous les ordres de M. le contre-amiral Casy, ne fera qu'un court séjour dans le port de Brest.

Les discussions qui se sont élevées entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Angleterre, au sujet du procès fait au colonel Macleod, et de la délimitation des frontières du Maine, sont loin d'être apaisées.

L'Angleterre dirige plusieurs vaisseaux vers l'Amérique, afin d'en imposer, par le déploiement de ses forces, à son éternelle rivale. Dans la prévision d'un conflit, le gouvernement français a jugé prudent d'envoyer aussi dans les mêmes parages une division forte de six vaisseaux, qui, après avoir fait les réparations nécessaires dans le port de Brest, fera voile pour les Etats-Unis, avec la mission de protéger les intérêts de nos nationaux, et de montrer le pavillon français dans ces contrées.

LES RECOLTES EN EUROPE.—Nous lisons dans la Gazette de Guernesey du 4 septembre:

« Le temps magnifique que nous avons depuis dix ou douze jours pour la rentrée de la récolte, qu'on peut considérer comme terminée en cette île, s'est fait sentir dans les autres pays de l'Europe; car les avis qu'on reçoit d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de France, de Prusse, d'Allemagne, de Danzig et d'autres pays du Nord, s'accordent tous à dire, qu'après les grandes pluies, le temps s'est mis au beau au commencement de la semaine dernière. Aussi une baisse a eu lieu sur presque tous les marchés aux grains. On écrit de Londres, mercredi, que les affaires ont été nulles ce jour-là.

—M. de Flahaut a prêté hier serment en qualité d'ambassadeur à Vienne.

—M. le baron de Barante, ambassadeur de France en Russie, est arrivé à Paris.

—M. Teste, ministre des travaux publics, s'est rendu dernièrement à Genève. Il a, dit-on, le projet de se concerter avec les gouvernements des cantons suisses riverains du lac Léman au sujet d'une importante correction à faire subir au cours du Rhône, moins encore dans l'intérêt de la navigation de ce fleuve que pour mettre à l'avenir la ville de Lyon à l'abri de inondations auxquelles elle est exposée. Il a dû terminer sa tournée par Aix en Savoie, et s'embarquer sur les bords du lac du Bourget, pour aller de là descendre le Rhône jusqu'à Lyon, où le congrès scientifique devait être encore réuni à l'époque de son arrivée.

(Journaux suisses.)

—La reine Christine ne touche plus la somme de 12 millions de réaux qui lui avait été accordée à titre de régence. L'Espagne lui fait seulement, et à titre provisoire, ainsi que le porte un décret de don Baldomero Espartero, daté du 1er septembre, un revenu de 3,011,764 réaux (environ 300,000 fr.), en qualité de reine douairière.

Espartero, comme régent du royaume, a droit à une liste civile de 2 millions de réaux.

—La société et les lettres viennent de perdre M. Auguste Desaugiers, frère aîné du célèbre chansonnier, littérateur distingué lui-même et ancien agent diplomatique estimé.

—Le docteur Dieffenbach, si célèbre par ses opérations chirurgicales, est de retour à Berlin de son voyage en Autriche. Pendant le court séjour qu'il a fait dans ce pays, il a guéri plus de 400 strabistes, et a fait avec bonheur beaucoup d'autres difficiles opérations. Il a renoncé à l'opération pour la guérison du bégaiement, bien qu'il ait réussi dans presque tous ses essais. La mort d'un jeune homme résultant d'une hémorrhagie qui avait suivi l'opération l'a tellement affecté, qu'il ne veut plus faire l'application de son remarquable procédé.

—Deux Anglais, MM. Crook, médecin attaché à la cour du grand duc de Toscane, et Plowden, banquier à Florence, se sont battus le 4 un pistolet pour vider un ancien différend. Le combat a eu lieu à quatre pas de distance. Le docteur Crook a été tué, et son cadavre a été abandonné sur le terrain. Son adversaire avait pris la fuite, mais il a été arrêté, et il passera en jugement. En Italie, le duel est regardé comme un assassinat.

—La commission exécutive du congrès scientifique de Lyon vient de faire publier la liste générale des membres du congrès. Cette liste contient plus de 1200 noms.

—On écrit d'Athènes, 25 août: «La Gazette d'Athènes vient de publier un supplément extraordinaire, qui donne les nouvelles suivantes sous le titre de Changement de ministères.

«M. Mavrocordato s'est décidé à proposer au roi sa démission qui a été immédiatement acceptée. M. Voletta a aussi donné sa démission. Quant à M. Mélas, il a été destitué avant d'avoir eu le temps de donner sa démission.

«M. Christidis, ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, a été nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Mavrocordato.

«M. Rizo a été nommé ministre de la maison du roi et des affaires étrangères, en remplacement de M. Christidis, appelé au ministère de l'intérieur, et, par intérim, ministre des cultes et de l'instruction publique, en remplacement de M. Voletta, démissionnaire.

—On écrit des frontières de la Pologne, 21 août: «L'empereur arrivera à Varsovie dans quelques jours. Cependant on ignore encore si S. M. se rendra au camp de manœuvres établi en Silésie. Des personnes bien informées prétendent néanmoins que déjà tous les relais sont déterminés et qu'un officier-supérieur prussien attend S. M. à la frontière pour l'accompagner au camp de Liegnitz. Il serait possible que l'empereur eût le projet de se concerter avec le roi de Prusse sur les affaires d'Orient, parce qu'elles sont de nature à pouvoir éveiller prochainement l'attention de la Russie.

Aussi dans le cas même où S. M. se rendrait au camp de Liegnitz, on pense que son séjour ne sera pas de longue durée, car S. M. doit partir pour l'armée du Sud qui est très imposante et se trouve prête à tout événement. Sa présence paraît d'autant plus impérieusement commandée que d'après les nouvelles reçues de Constantinople la santé du sultan est toujours très précaire. Dans ces circonstances, la grande armée du Sud ne quittera pas la position qu'elle a prise. De leur côté, la France et l'Angleterre concentrent des flottes considérables dans les mers du Levant.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Toulon, le 11 septembre. (Reçu le 13.)

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

La situation des provinces de l'ouest s'améliore toujours. Dix mille Medjehers sont à nous; grâce à leur entresse, Mostaganem regorge de denrées. On regarde comme prochain la soumission des Bordjia, qui ont renoncé des étages. Leur exemple entraînera forcément la reddition des Garrabas. Les Arabes qui avaient abandonné vos Douairs et Smelas demandent à rentrer. Il n'est plus question d'Abdel-Kader, qui n'apporte aucun obstacle à ces défections. On en conclut que la campagne d'automne finira par l'abbatire entièrement.

Rien de nouveau à Mahon.

Une lettre particulière d'Halifax, en date du 2 octobre, annonce l'arrivée de Son Excellence le vice-amiral sir CHARLES ADAMS, qui succède à feu sir THOMAS HARVEY dans le commandement de la station navale anglaise des Indes-Occidentales et de l'Amérique-Septentrionale. La même lettre dit que plusieurs bâtiments de l'escadre des Antilles précédèrent à Halifax pour y attendre l'issue du procès MACLEOD.

Les journaux de Montréal annoncent que GROGAN a été mis en liberté par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement, et conduit à la frontière.

On a trouvé une partie des ossements de Mlle DILL qui a péri dans l'incendie de vendredi dernier.

MARINE MILITAIRE DES ETATS-UNIS.—Un correspondant du New-York Herald donne une liste détaillée de tous les bâtiments qui composent la marine militaire américaine; voici la récapitulation de la marine effective ou des bâtiments en état de tenir la mer ou de la prendre sous un bref délai.

Vaisse

